

# REGLEMENT INTERIEUR 2019

(A CONSERVER)

Les inscriptions auront lieu au foyer familial le samedi 4 mai 2019 de 09h30 à 11h30.

## ❖ Horaires d'accueil du centre : 9h00 - 17h00

L'enfant est sous la responsabilité du Directeur dans la limite des heures d'ouverture et de fermeture de l'Accueil de Loisirs (y compris les heures de garderie), il n'est pas autorisé à le quitter durant son fonctionnement.

L'accueil des enfants en dehors de ces horaires est possible, le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30 (forfait garderie de 7 €/semaine par enfant).

**Les parents s'engagent à respecter les horaires fixés et l'organisateur ne pourra pas être tenu responsable d'un éventuel accident survenu avant et après les horaires.**

**En cas d'absence des parents ou personnes responsables des enfants à 18h30, le Directeur du Centre contactera la gendarmerie.**

## ❖ Tarifs :

Quotient familial	Tarifs/semaine :				Tarifs camping par nuit/enfant
	Tarifs/semaine 1 (inclus sortie exceptionnelle)		Tarifs/semaines 2/3/4 *		
	Maternelles	Du CP au CM <sub>2</sub>	Maternelles	Du CP au CM <sub>2</sub>	
< 500	56 €	66 €	51 €	61 €	4,00 €
501 - 600	61 €	71 €	56 €	66 €	4,15 €
601 - 655	67€	77 €	62 €	72 €	4,30 €
656 - 720	73 €	83 €	68 €	78 €	4,45 €
721 - 810	79 €	89 €	74 €	84 €	4,60 €
811 - 1000	86 €	96 €	81 €	91 €	4,75 €
> 1 000	92 €	102 €	87 €	97 €	5,00 €

\* Semaine 4 : ouverture en fonction du nombre d'inscrits (règlement à part)

### **QF > 1000 : La réduction pour fratrie est maintenue pour 2019 :**

10 % de réduction pour le 2<sup>ème</sup> enfant et  
20 % à partir du 3<sup>ème</sup>  
(Cette réduction concerne les familles dont le quotient familial > 1000)

### **Attention :**

Seuls les enfants de moins de 11 ans peuvent bénéficier d'une réduction de tarif. Ainsi, tous les enfants de plus de 11 ans seront facturés 97 €/semaine.

Seules les familles qui dépendent de la CAF de Saône-et-Loire sont concernées par la tarification en fonction du quotient familial.

**Une attestation de quotient familial doit être fournie.**  
**Sans ce justificatif, le plein tarif sera appliqué.**

**Adhésion à l'Association annuelle obligatoire : 10 €/famille**

**Activité Camping (non obligatoire) :** Le tarif comprend le repas du soir, la nuit et le petit déjeuner.

**Activités aquatiques durant les semaines de centre** : Les enfants devront obligatoirement fournir au directeur ou à un membre du bureau et ce, avant le début du centre : Une **ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES (1)**

**Forfait garderie « péri-accueil »** : 7 €/semaine/enfant (tarif identique pour toutes les familles). Le paiement de ce forfait permet aux familles de confier leur(s) enfant(s) à l'Accueil de Loisirs, **le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.**

**Séjour ado « jeunes 11-16 ans »** : Les enfants devront obligatoirement fournir au directeur ou à un membre du bureau et ce, avant le début du séjour : Une **ATTESTATION D'APTITUDE PRÉALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES ET AQUATIQUES (1)**

#### ❖ **Conditions d'inscriptions :**

- L'adhésion est obligatoire : la cotisation annuelle s'élève à **10 € par famille et par an** et est **payable à l'inscription.**
- L'inscription se fait à **la semaine.**
- L'inscription ne sera prise en compte que si : **\* le dossier d'inscription est complet**  
**\* le séjour et l'adhésion sont réglés.**
- Séjour ado « jeunes 11-16 ans » (péniche) : pré-inscription jusqu'au 11 Janvier 2019 par retour des documents de pré-inscription.  
Les modalités de pré-inscription sont les suivantes :
  - Priorité aux résidents de St Loup Géanges
  - Priorité aux membres, anciens membres et membres actifs réguliers bénévoles de l'association
  - Mixité dans les péniches devant être respectée et prise en compte dans l'acceptation des dossiers

#### ❖ **Conditions de règlement et de remboursement :**

- Les absences de l'enfant pour **raisons médicales** sont seules valables pour solliciter un remboursement **sur présentation d'un certificat médical.**
- **En cas de paiement par chèques vacances, la différence n'est pas remboursée.**

#### ❖ **Conditions en cas de maladie :**

Un enfant sous traitement médical peut fréquenter le Centre en fournissant une ordonnance médicale et les médicaments correspondants.

Il est impératif que les parents signalent sur la fiche individuelle tout problème médical contre-indiquant une activité (présence de drains, port de lentilles, allergies ...) pour un meilleur suivi de l'enfant et pour sa participation aux activités.

#### ❖ **Affaires personnelles :**

Les vêtements portés par l'enfant doivent être marqués à ses nom et prénom. Il est déconseillé aux parents de laisser l'enfant porter des objets précieux. Les animateurs ne sauraient être tenus pour responsables des pertes et vols éventuels.

**Il est demandé d'apporter (pour tous les jours) :** casquette/chapeau, crème solaire, vêtements de pluie, gourde, chaussures confortables pour le sport ou la marche, maillot de bain et serviette.

**(1) Pour obtenir une attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques, il suffit de se rendre dans une piscine municipale avec votre carte d'identité, et de vous adresser au maître-nageur. Pensez à contacter votre piscine avant, pour éventuellement fixer un rendez-vous. Et pensez à garder l'attestation qui reste valable pour les années suivantes !**